

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme VERDON Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARITÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, M. JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick. Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Excusée : Mme GÉNÉRO Françoise (donne pouvoir à M. GUIET Cyrille).

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 20 septembre 2023.

Monsieur Gérard JÉHU a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 0) Présentation du concept « Api Les Super Supérettes »
- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2023
- 2) Acquisition, échange et vente de parcelles dans le secteur du terrain de football
- 3) Création d'un budget annexe pour le lotissement au Pinier
- 4) Vote du budget pour le lotissement au Pinier
- 5) Création d'un budget annexe pour le lotissement à Saint-Sornin
- 6) Vote du budget pour le lotissement à Saint-Sornin
- 7) Actualisation du linéaire de la voirie communale
- 8) Modification du règlement du cimetière
- 9) Convention partenariale pour le financement de l'accueil de loisirs de La Boissière-des-Landes
- 10) Contrat d'apprentissage en communication
- 11) Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires de délégations
- 12) Déclarations d'intention d'aliéner
- 13) Questions diverses

0) Présentation du concept « Api Les Super Supérettes »

Le concept de la startup « Api Les Super Supérettes » est présenté par Mme CHINOUR, chargée de développement.

Monsieur Amadou SEMEGA présente un projet d'implantation d'un parcours d'orientation. Le conseil municipal se prononcera sur celui-ci lors de la prochaine séance.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2023

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Acquisition, échange et vente de parcelles dans le secteur du terrain de football

Monsieur Thierry CHABOT concerné par l'affaire ne prend pas part au vote.

Pour rappel, dans le cadre de l'aménagement du secteur du terrain de football dans lequel le stationnement est difficile depuis la construction des nouveaux vestiaires, une négociation a été engagée avec la famille CHABOT pour l'acquisition, l'échange et la vente de parcelles avec la commune.

Suite au dernier conseil municipal, un courrier a été envoyé à l'ensemble des consorts CHABOT concernés par la proposition validée par le conseil municipal à savoir :

- Achat par la commune des parcelles cadastrées B 1265 / B 1024 / B 1025 et B 1026 au prix de 9 630 € net vendeur,
- Echange d'une partie de la parcelle cadastrée B 1019, propriété de la commune, avec une partie équivalente de la parcelle cadastrée B 1267, propriété des consorts CHABOT, après document d'arpentage établi par le géomètre,
- Vente des parcelles cadastrées B 0674 et B 1143 à Monsieur Yannick CHABOT au prix de 0.50€ du m².

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'intérêt de cette opération pour l'aménagement des infrastructures autour du terrain de football ;

Considérant la réponse favorable de l'ensemble des consorts CHABOT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à bulletin secret, à la majorité :

- 11 voix POUR
- 2 voix CONTRE
- 1 BLANC

Valide :

- l'achat par la commune des parcelles cadastrées B 1265 / B 1024 / B 1025 et B 1026 au prix de 9 630 € net vendeur,
- l'échange d'une partie de la parcelle cadastrée B 1019, propriété de la commune, avec une partie équivalente de la parcelle cadastrée B 1267, propriété des consorts CHABOT, après document d'arpentage établi par le géomètre,
- la vente des parcelles cadastrées B 0674 et B 1143 à Monsieur Yannick CHABOT au prix de 0.50€ du m².

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette opération ;

Dit que les frais d'acte inhérents à l'acquisition des parcelles B 1265 / B 1024 / B 1025 et B 1026 et à l'échange seront à la charge de la commune ;

Dit que les frais de géomètre dans le cadre de l'échange seront à la charge de la commune ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise que le document d'arpentage sera réalisé par le géomètre afin de pouvoir signer un compromis de vente avec les surfaces réelles.

3) Création d'un budget annexe pour le lotissement au Pinier

En 2022, la commune a acquis la parcelle cadastrée 277 E n°1278 au Pinier en prévision d'une urbanisation future. La création de deux lots à bâtir a été validée en séance du 26 avril 2023.

Il est proposé de créer un budget annexe pour cette opération qui sera assujettie à la TVA et d'en choisir le nom.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :